



## rupture du contrat d'apprentissage

Par **Snwdangm**, le **15/04/2012** à **21:10**

Bonjour,

actuellement on formation BAC + 2 à décathlon en apprentissage, je souhaite rompre mon contrat. En effet, le milieu de la grande distribution ne me convenant pas du tout je me suis réorienté dans le secteur bancaire. J'ai décroché un poste dans une agence bancaire, toujours en apprentissage et toujours en vue de l'obtention d'un BAC + 2 mais cette fois ci un BTS banque. Mon nouveau poste prendra effet dès septembre prochain.

Mais pour cela il faut que je romps mon actuel contrat avec décathlon. Après renseignements j'ai compris que le mieux serait un arrangement entre les deux parties à savoir décathlon et moi. Et si cet arrangement n'a pas lieu que ce passe t-il ? Est-ce une raison valable pour solliciter les prud'hommes, dans le cas où décathlon refuserait ma rupture de contrat ?

Et dernière question si, toujours dans le cas où décathlon refuse ma rupture de contrat, je décide de ne plus me rendre sur mon lieu de travail. Qu'est ce que je risque ?

Par **Snwdangm**, le **15/04/2012** à **21:14**

Et oui j'oubliais merci à tout ceux qui pourront m'aider. Toute réponse pouvant m'être utile sera bienvenue. Merci d'avance

Par **P.M.**, le **15/04/2012** à **21:46**

Bonjour,

Vous n'avez pas de réel motif pour demander la résiliation judiciaire du contrat d'apprentissage par le Conseil de Prud'Hommes...

L'abandon de poste est une très mauvaise méthode car l'employeur n'a aucune obligation de vous sanctionner et si finalement il y procédait ou demandait de son côté la résiliation judiciaire, vraisemblablement pour faute grave avec mise à pied conservatoire, il peut prendre tout son temps, résultat, jusque là, sans ressources, vous ne pouvez pas être embauché(e) par une autre entreprise puisque pas libre de tout engagement et pas plus vous inscrire à Pôle Emploi...

De plus, l'employeur pourrait vous réclamer des dommages-intérêts...

Par **Snwdangm**, le **15/04/2012** à **21:52**

Donc la seule possibilité qui s'envisage à moi c'est une entente entre décathlon et moi ?

Par **P.M.**, le **15/04/2012** à **21:58**

Effectivement, c'est la seule solution réelle...

Par **Snwdangm**, le **15/04/2012** à **22:00**

Et si dans le cas où cette accord s'effectuerait bien pourront ils me poser un préavis ?  
Merci de vos réponses.

Par **P.M.**, le **15/04/2012** à **23:15**

C'est une question d'accord entre les parties pour la prise d'effet de la rupture...

Par **miyako**, le **16/04/2012** à **15:37**

bonjour,

Prenez rendez vous avec votre DRH et exposer franchement votre problème .Je n'ai jamais eu connaissance de problèmes avec cette grande enseigne et je pense que vous devriez trouver une solution amiable.Faites vite ,et assurez vous que pour la banque tout est certain .

Amicalement vôtre

suji KENZO